



L'eau dessine le fil bleu du Parc. Acheminée depuis la Seine par des vis d'Archimède, elle affleure dans les jardins aquatiques, serpente dans la prairie, donne vie à la nature avant de retourner au fleuve épurée, s'offrant au promeneur qui redécouvre le plaisir de cheminer le long des berges.

Depuis l'entrée du Parc dans le quartier du Chemin de l'Île, l'eau guide les pas à travers une succession paysagère de jardins d'hélophytes : **jardin des fleurs disparues, jardin des sentinelles, jardin des reflets.** Construite sur pilotis, au dessus du bassin de nymphéas, **la Maison du Parc** accueille les promeneurs curieux de nature et d'écologie. Le long de la rue Hoche, une grande allée bordée d'arbres fait la transition avec la ville et ouvre sur **des aires de jeux, nids-cabanes** à l'orée des clairières et **potagers imaginaires** pour les tout-petits.

Hélophyte : végétal qui pousse dans les marais et épure naturellement l'eau. **Vis d'Archimède** : vis sans fin

A partir de la **Maison du Parc**, un ponton en bois invite le promeneur à cheminer le long d'un cours d'eau relié au fleuve, où l'on peut écouter le chant des grenouilles sous la surveillance d'une garde équestre. On y découvre une nature spontanée où les aulnes et les trembles signalent la proximité du fleuve. De part et d'autre de ce serpent d'eau, s'étend **une prairie** traversée de cordons boisés avec ses plages d'herbe fauchée qui invitent à la détente, au pique-nique et aux jeux libres. Un grand jeu collectif spécialement conçu pour ce Parc dessine un « fil d'Ariane », véritable **parcours de santé** ludique qui sollicite l'agilité des enfants de 6 à 12 ans. Après le « **jardin des touradons** », près des berges, des **jardins familiaux** dessinent leurs carrés.

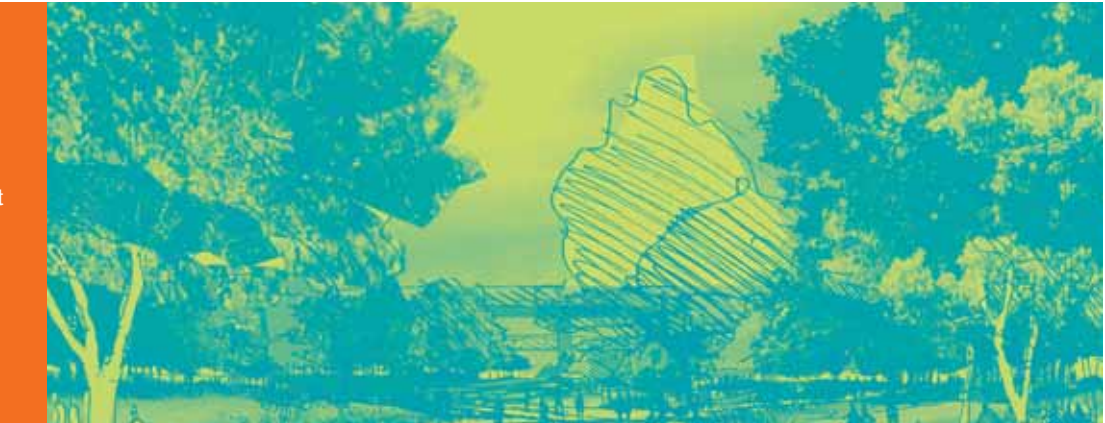
Biodiversité : diversité des milieux vivants (faune et flore) **Touradon** : butte formée par des laïches qui croissent en touffes juste au-dessus du niveau de l'eau.

Le promeneur longe maintenant **les berges de la Seine** qui, face au site protégé de **l'Île fleurie**, ont gardé un caractère naturel et champêtre. Il peut apercevoir les frayères, les cariçaies et les roselières qui aident à restaurer la biodiversité du site. Sur **le chemin de halage**, à pied ou à vélo, il suit le cours de l'eau.

Frayère : les poissons y déposent leurs œufs **Roselière** : où poussent les roseaux **Cariçaie** : où croît le carex, plante des berges



Création : Dac communication 01 45 23 44 57 - Crédits photos : EPASA / ARTEFACTO / C. Weiner / ACANTHE / Conseil général des Hauts-de-Seine - J.-P. Patry / J.-P. Salomon / C. Chevallier



A Nanterre, un grand parc urbain, écologique et ludique en bord de Seine

A la croisée du fleuve et de la perspective historique de Le Nôtre, face à l'île fleurie, le parc du Chemin de l'île représente 14,5 hectares de nature reconquise sur un site en friche altéré par les infrastructures.

Écologique et poétique, ce parc aménagé pour le jeu, la détente, la promenade et les loisirs **appartient à la nouvelle génération de parcs urbains.**

Le parc du Chemin de l'île participe au rééquilibrage des espaces verts au nord du département et à la volonté des partenaires de « rendre la Seine à ses habitants ». Relié au chemin de halage des bords de Seine, il constitue **l'un des maillons de la promenade de 11 km** aménagée par le Conseil général des Hauts-de-Seine pour relier en continu le Jardin des Impressionnistes à Rueil-Malmaison au parc des Chanteraines à Gennevilliers.

Cette promenade est aménagée depuis juin 2004 jusqu'à la darse de Nanterre. Elle reliera à terme le parc du Chemin de l'île, le parc Pierre Lagravaine à Colombes et le parc des Chanteraines.

Le parc du Chemin de l'île en quelques chiffres

- 14,5 ha
- 71 000 m² de pelouses et de prairies plantées
- Environ 25 000 arbres et arbustes
- 6 500 m² de jardins familiaux
- 17 500 m² de bassins et jardins aquatiques

© BMSA/Chapuis

Un environnement durable

Dans le parc du Chemin de l'île, **la nature reconstruite est ordinaire et variée** pour permettre une **« gestion différenciée »** du site. Graminée plantain, pissenlit, carottes sauvages... servent ainsi autant à l'ornementation des prairies qu'à nourrir les nombreux animaux, insectes et oiseaux qui peuplent le parc. Les essences, ordinaires et diversifiées, ont été plantées pour une meilleure résistance aux saisons et aux maladies.

Le charme « champêtre » des berges qui bordent le parc est conservé grâce à un aménagement volontairement rustique privilégiant la végétation indigène, les revêtements perméables pour permettre l'infiltration des eaux de pluie, un mobilier minimum et pas d'éclairage artificiel.

La biodiversité est maintenue et renforcée. Les espèces peu courantes de plantes et d'insectes qui subsistent ici sont protégées par la mise en place de frayères et de sols de graviers pour la ponte des poissons, la création de vasières, milieu propice aux divers insectes et batraciens, l'aménagement d'un canal traité en mare naturelle pour permettre le développement d'une végétation aquatique.

La conduite du chantier a été réalisée dans une même logique de réduction des nuisances. Les matériaux de démolition des bâtiments ont été concassés et réutilisés pour les fondations des allées. Les végétaux supprimés ont été broyés et transformés en engrais naturel (mulch).

L'entretien du parc se fait dans le respect des principes écologiques : grâce à des techniques de génie écologique, les engrais et les pesticides sont peu utilisés, l'eau d'arrosage pour le parc et les jardins familiaux est puisée par une vis d'Archimède, puis épurée dans les jardins filtrants et acheminés par une éolienne.

Enfin, l'architecture intègre les exigences de **haute qualité environnementale (HQE)** : matériaux recyclables et dotés de bonne qualité thermique et acoustique, attention portée à l'orientation des bâtiments, recours à des procédés constructifs économes en énergie, conception architecturale privilégiant l'adaptabilité du bâtiment et le confort des usagers.

Articulées au fleuve par le parc du Chemin de l'île, 17 terrasses forment un grand escalier de la Seine au socle de l'Arche. Elles installent une trame verte formée d'arbres, d'espaces verts et d'allées proménades aux ambiances végétales variées.

Les terrasses de Nanterre

Articulées au fleuve par le parc du Chemin de l'île, 17 terrasses forment un grand escalier de la Seine au socle de l'Arche. Elles installent une trame verte formée d'arbres, d'espaces verts et d'allées proménades aux ambiances végétales variées.

Le parc, première réalisation du projet Seine-Arche

Avec 124 hectares à aménager sur 15 ans entre la Seine et l'Arche de la Défense, l'opération d'intérêt national Seine-Arche est l'un des plus importants projets d'aménagement de la Région Ile-de-France.

Le parc du Chemin de l'île **synthétise, à son échelle, l'ambition du projet Seine-Arche** : améliorer la qualité du cadre de vie des Nanterriens, conforter l'attractivité de Nanterre dans l'Ouest parisien et être un exemple en matière de développement durable.

Les partenaires du projet

Signataires d'une **convention de partenariat en 1999**, la Ville de Nanterre, le Département des Hauts-de-Seine, l'Agence régionale des espaces verts et l'Établissement Public d'Aménagement Seine-Arche, ont engagé ensemble l'aménagement du parc du Chemin de l'île avec la même ambition : **créer un lieu exemplaire et novateur sur le plan environnemental.**

Une fois achevé, la propriété du parc a été transférée au **Conseil général des Hauts-de-Seine qui en assure la gestion.**

L'équipe de réalisation

- **Paysagiste mandataire :** Acanthe.
- **Architectes :** Chemetov et Huidobro, associés à Mizrahi
- **Conception des jeux d'enfants :** Isabelle Devin
- **Bureaux d'études :** Site et concept (traitement des eaux), Cepage (Ecologie)

Le parc bénéficie d'un co-financement équilibré :

Coût global : 16 340 K€
Conseil général des Hauts-de-Seine, conducteur d'opération : 5 299 K€

Ville de Nanterre : 5 299 K€
Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France : 4 585 K€

Établissement public d'aménagement Seine-Arche, maître d'ouvrage de l'opération et propriétaire du foncier : 313 K€
Subvention de l'agence de l'eau Seine-Normandie : 844 K€

Entre la ville et le fleuve, la nature entre en Seine

Le parc du Chemin de l'île à Nanterre